

Premier Fonds d'investissement dédié à l'Economie Sociale et Solidaire portant 4 innovations majeures

Co-origination
des projets
par les
investisseurs

Accompagnement
renforcé des
entreprises

Mesure et
suivi de
l'impact social

Partenariat
avec des
acteurs du
financement
participatif

Les objectifs du club d'investisseurs institutionnels

Faire changer d'échelle le secteur
Accélérer l'innovation sociale

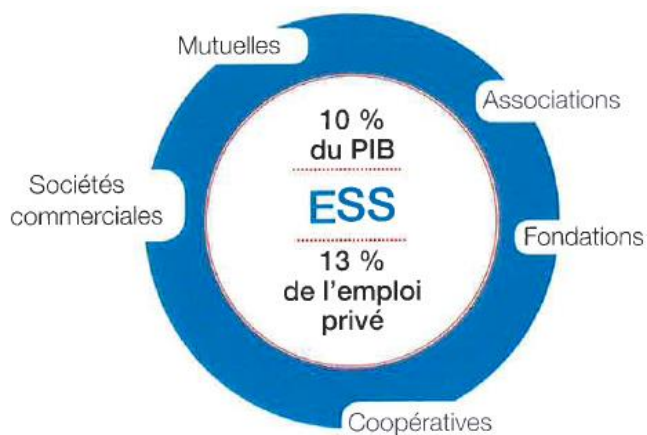
**Un fonds finançant le haut de bilan de toutes les
entreprises de l'ESS**

Associations, coopératives, mutuelles, sociétés commerciales ESS

Première levée de fonds à 60 millions d'euros

Objectif de 100 millions d'euros en 2017

Toute entreprise de l'ESS est éligible, quel que soit son statut ou son secteur d'activité



85% du Fonds pour financer les structures relevant du périmètre de la loi ESS du 31 juillet 2014

15 % du Fonds pour investir dans des projets portés par des entreprises à utilité sociale au sens de l'article 2 et qui respectent un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices

Des secteurs privilégiés (sans exclusive)

- Santé, social et médico-social
- Transition énergétique, circuits courts
- Education

Les projets d'investissement

⇒ **Le changement d'échelle : investissements entre 1 M€ et 5 M€**

Pour les entreprises de l'ESS de plus de 6 ans portant des projets d'envergure, et présentant des résultats positifs

⇒ **L'accélération : investissements entre 100 K€ et 500 K€**

Pour les entreprises de l'ESS innovantes d'au moins 3 ans en phase d'accélération, avec des perspectives de résultats positifs

Une diversité d'instruments financiers

Fonds propres / quasi fonds propres

- Actions
- Titres associatifs
- Titres participatifs
- Prêts participatifs
- Obligations convertibles